

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 26/07/2024

ID : 013-211300637-20240708-0156\_2024-BF



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 013-211300637-20240708-156\_2024-BF



## MAIRIE DE MIRAMAS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU

### CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MIRAMAS

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES

n°156-2024

----

**OBJET :**

Budget prévisionnel 2024 -  
Budget annexe Régie  
municipale d'action sociale

**VOTE :**

Ne prend pas part au vote en  
tant qu'élue intéressé :  
F. VIGOUROUX

**POUR :**

29 (29 « Pour Miramas »)

Séance du 8 juillet 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le huit juillet à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Sous la présidence de Madame **Anne-Marie GACHON**,  
**premier Adjoint**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Jacques BAUDOUX – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Christian PEYRO – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Régine SONZOGNI – Jean Luc SANCHE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI – Nadia ALI

**Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Fadela AOUMMEUR par Christian PEYRO  
Brigitte CONTE par Martine ARFI  
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI  
Jérémy PARDIES par Laëtitia DEFFOBIS

**Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs,**

Viviane ROYER  
Romain TONUSSI  
Gérard GERON  
Errol FERRER  
Coralie CIVET

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

Envoyé en préfecture le 25/07/2024

Reçu en préfecture le 25/07/2024

Publié le 26/07/2024

ID : 013-211300637-20240708-0156\_2024-BF



Envoyé en préfecture le 10/07/2024

Reçu en préfecture le 10/07/2024

Publié le 11/07/2024

ID : 013-211300637-20240708-156\_2024-BF



**OBJET** : Budget prévisionnel 2024 - Budget annexe Régie municipale d'action sociale

Suite à sa création par délibération n°125-2024 du 24 juin 2024, il convient de présenter un budget prévisionnel 2024 pour la Régie municipale d'action sociale. Celui-ci s'équilibre en dépenses et en recettes selon le tableau ci-dessous :

	DÉPENSES	RECETTES
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>22 500,00</b>	<b>22 500,00</b>
Opérations réelles :	22 500,00	0,00
Opérations d'ordre :	0,00	22 500,00
Résultat d'investissement reporté :	0,00	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>87 500,00</b>	<b>87 500,00</b>
Opérations réelles :	65 000,00	87 500,00
Opérations d'ordre :	22 500,00	0,00
Résultat de fonctionnement reporté :	0,00	0,00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>110 000,00</b>	<b>110 000,00</b>

Ce budget prévisionnel a été présenté aux membres du Conseil d'exploitation de la Régie municipale d'action sociale le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Il est proposé au Conseil municipal :

- de confier la Présidence de séance à Madame Anne-Marie GACHON, premier Adjoint au Maire ;
- d'approuver le budget prévisionnel 2024 de la Régie municipale d'action sociale ;
- d'autoriser Madame Anne-Marie GACHON, premier Adjoint au Maire à signer la délibération et tout document y afférent.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU**

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité la Présidence de séance est confiée à Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint au Maire.

- **PROCEDE** au vote du budget prévisionnel 2024 de la régie municipale d'action sociale. Le vote est identique pour l'ensemble des chapitres.
- **ADOpte** le budget primitif 2024 de la régie municipale d'action sociale.
- **AUTORISE** Madame Anne-Marie GACHON premier Adjoint à signer la délibération et tous les documents aux effets ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 11/07/2024  
et le 26/07/2024

**Le premier Adjoint**

**Acte signé le 9 juillet 2024**

**Anne-Marie GACHON**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*